

Séance du Conseil général du mardi 16 mai 2017

Réponse à la question écrite n° 21 du groupe UDC-AB

intitulée : "Faisons toute la lumière sur la construction du réservoir de Soulce"

Réponse préparée par P. Crétin, suite à la séance explicative avec le bureau RWB du 19 avril 2017 à Porrentruy, en présence de P. Crétin et G. Meier, délégués par le Conseil communal.

Le Conseil communal doit répondre à cinq sous-questions :

- 1) Le mandat a été confié au bureau RWB de Porrentruy, pour un montant total du projet de CHF 1'640'000.- honoraires inclus (y compris CHF 14'000.- en provenance des travaux PGA réalisés auparavant).
- 2) Une demande quant au turbinage a été formalisée à l'ENV le 4.10.2012 par RWB ; compte tenu des exigences (séance de RWB avec l'ENV, et réponse de cet office par courrier du 24.10.2012), du préavis défavorable ENV / canton, de l'effet négatif d'1/3 de réduction du flux du ruisseau Folpotat sur env. 600 mètres, et de la rentabilité insuffisante en fonction des investissements qui devaient être faits, le projet a finalement été abandonné.
- 3) Les rôles et responsabilités d'un mandat confié à un bureau d'ingénieurs par un maître d'œuvre, sont régis par la norme SIA.
- 4) Il n'a jamais été spécifié que l'installation serait totalement autonome d'un point de vue « énergie électrique » produite par un turbinage, et qui couvrirait la consommation électrique du pompage ; un « soulagement » de l'ordre de 50% (production / consommation d'électricité) avait été théoriquement calculé et communiqué.

Le coût annuel énergétique du nouveau réservoir, n'est pas encore connu précisément, car l'installation entrera dans son « service normal constant, et représentatif pour le futur » que dès fin avril 2017 : date pour l'atteinte de la pression finale exigée par l'ECA, et qui a été augmentée par paliers de 0,5 bars répartis sur plusieurs mois; ce décalage était inévitable à cause de l'installation préalable et nécessaire de réducteurs de pression, dans une bonne partie du village avant l'augmentation de la pression.

- 5) Toutes les instances consultées au préalable (OFAG, ENV, ECR, ECA) ont confirmé leurs subventions habituelles lors des demandes de subventionnements ; entre la planification et la réalisation effective, les limites des subventionnements cantonales ont été ramenées à maximum 40%, et le montant final des subventions s'en est trouvé réduit ; finalement le projet s'est bouclé à CHF 1'612'064.- par rapport aux CHF 1'640'000.- du crédit voté. Le solde à charge communale était prévu initialement à CHF 465'450.-, il s'élève finalement à CHF 605'269.-, mais il faut déduire la part propre au SES (Service Electrique Soulce) se montant à CHF 92'000.-, et la part propre au PGE pour CHF 30'000.-, ce qui donne CHF 483'269.- (il faudrait logiquement encore déduire de ce montant la répartition des honoraires pour environ CHF 15'000.- au total).